

MAIRIE D'AIGNAN
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 18 octobre 2018 à 21 Heures.

L'an deux mille dix huit, le jeudi 18 octobre à 21 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la Mairie d'Aignan, sous la présidence de Monsieur BARATAULT Philippe, Maire d'AIGNAN.

Etaient présents : MM LAGARDE, LABADIE, AURENSAN, BARNADAS, GARCIA, CHANUT, LETELLIER, GARROS, NAVARRE, DARBAS, Mmes PESQUIDOUX et SARNIGUET.

Etait absent et excusé : M PAYROS ayant donné procuration à M. BARATAULT

Etait absent : M. DUBOURDIEU

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour et demande l'approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2018 qui n'appelle aucune observation.

ORDRE DU JOUR :

- **Lotissement Guilhemblanc :**
 - **Emprunt**
 - **Déplacement entrées lots 15 et 16**
- **Associations :**
 - **Avenant RELAX**
 - **Avenant CLANDESTINS**
 - **Création Tennis de table**
 - **Convention Paint-ball**
- **Syndicat d'Energies du Gers : modifications statutaires**
- **Service médecine du CDG : nouvelle convention**
- **Admissions en non valeur et décisions modificatives**
- **Répertoire électoral unique (REU) : commission de contrôle**
- **Pavillon bleu**
- **Etude Bourg centre**
- **Budget Participatif**
- **Examen divers devis**
- **Questions diverses**

Monsieur Grégory GARCIA est nommé secrétaire de séance.

LOTISSEMENT GUILHEMBLANC

► Emprunt :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'emprunt pour solder l'opération lotissement auprès du mandataire judiciaire avait été inscrit au budget primitif pour un montant de 260 000 €. Il ajoute que tous les lots ayant été vendu sauf le lot 13, la somme à emprunter de 204 000 € pour laquelle les banques ont été mises en concurrence pourra être légèrement inférieure.

Monsieur le Maire donne la parole à M. Patrick NAVARRE qui présente les diverses propositions, un remboursement annuel sur 20 ans et un taux fixe :

PROPOSITIONS EMPRUNTS 2018 : 204 000 € LOTISSEMENT D'HABITATION										
		Taux 15 ans	Taux 20 ans	Montant annuité 15 ans	Montant annuité 20 ans	somme versement 15 ans	somme versement 20 ans	Total intérêts 15 ans	Total intérêts 20 ans	Frais de dossier
CREDIT AGRICOLE AQUITAINE	Annuel	1,46	1,77	15230,55	12188,89	228458,26	243777,8	24458,26	39777,8	204 €
CREDIT AGRICOLE PYRENEES GASCOGNE	Annuel	1,49	1,72	15277,02	12141,41	229155,3	242828,2	25155,3	38828,2	400 €
BANQUE POSTALE	Annuel	1,51	1,78	15300,28	12212,67	229649,66	244424,87	25649,66	40424,87	204 €

Monsieur LAGARDE indique qu'il ne souhaite pas prendre part au vote.

L'ensemble du conseil municipal retient la proposition du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne à l'exception de M. GARROS, Mmes PESQUIDOUX et SARNIGUET qui s'abstiennent.

► Décision modificative

Une décision modificative est nécessaire pour régler les frais de dossiers et sera prise en fonction du montant, après négociation demandée auprès de la banque.

► Déplacement entrées lots 15 et 16

Monsieur le Maire informe l'assemblée du souhait des acquéreurs des lots 15 et 16 que la commune réalise le déplacement des entrées des parcelles qui correspondrait plus à la position des maisons sur le terrain. Seul le changement au niveau du bateau du trottoir est nécessaire

Avis favorable

ASSOCIATIONS

■ Avenant Relax

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant 1 à la convention de mise à disposition d'un local entre la commune et l'association Relax. Il s'agit d'un changement d'horaires. La « salle des commissions » sera occupée tous les mercredis de 14 H 15 à 15 H 15 ainsi que les vendredis de 15 H 30 à 19 H 45.

Accord.

■ Avenant CLANDESTINS

Monsieur le Maire présente une modification pour l'association « Les Clandestins » qui occupera cette même salle tous les mardis de 19 H à 22 H.

Avis favorable de l'assemblée à l'exception de M. Barnadas.

■ Création Tennis de table

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil du souhait de M. MESSMER et Mlle Karine CLOS VERSAILLE de créer une association de tennis de table. Une journée d'initiation et d'animation est organisée samedi à l'ancienne salle des fêtes.

■ Convention Paint-ball

Monsieur le Maire rappelle la convention envoyée à chaque élu : convention d'occupation de terrain en forêt communale pour la pratique de l'Airsoft conclue entre la commune assistée de l'Office National des Forêts et Monsieur Hugo FORT, domicilié Au Village – 32290 AVERON BERGELLE. Ce document décrit les différentes caractéristiques d'occupation du terrain où est exercée la pratique du paint-ball.

Il propose de maintenir la redevance de 150 € l'an.

Le conseil municipal donne son accord.

Syndicat d'Energies du Gers : modifications statutaires

Monsieur le Maire précise aux conseillers que ces modifications (dont ils ont reçu copie des statuts) concernent en principal, la mise en place et l'organisation d'un service destiné à créer, entretenir et exploiter des infrastructures d'approvisionnement nécessaires à l'usage des véhicules au GNV (Gaz Naturel Véhicule), au bio GNV raccordées au réseau de distribution de gaz naturel ainsi qu'à l'hydrogène.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

Service médecine du CDG : nouvelle convention

Monsieur le Maire indique qu'il convient de signer la nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Gers pour le personnel communal.

Ce document concerne la modification du mode de financement de ce service à compter du 1^{er} janvier 2019. Cette prestation qui faisait l'objet d'une facturation à l'acte (par visite et par agent) sera incluse dans la cotisation additionnelle au centre de gestion qui sera portée de 0.70 % à 0.82 % de la masse salariale pour l'ensemble des affiliés obligatoires. Les agents bénéficient d'un examen médical périodique au minimum tous les deux ans.

Accord.

Admissions en non valeur et décisions modificatives

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil de la liste des débiteurs du service d'assainissement, envoyée par le trésorier de Plaisance qui demande l'admission en non valeur des sommes dues, soit un total de 2032 € 56.

Le conseil municipal vote contre sauf Mme SARNIGUET, MM GARCIA et CHANUT.

Répertoire électoral unique (REU) : commission de contrôle

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Mme la Préfète du Gers pour la mise en place de la commission de contrôle dans le cadre du répertoire électoral unique. Il précise que cette commission de contrôle sera chargée d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le Maire.

Cette commission est composée d'un délégué de l'administration désigné par le préfet sur proposition du maire, d'un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance et d'un conseiller municipal sur la base du volontariat.

Monsieur Marc GARROS se porte volontaire pour cette mission.

Accord

Pavillon bleu

Monsieur le Maire indique avoir participé à Molières (Tarn et Garonne) à une réunion sur le pavillon bleu, opération inscrite au budget primitif de la commune. Il précise que la commune ne pourra pas déposer le dossier pavillon en 2019 en raison de l'exigence d'effectuer 5 analyses d'eau de baignade par saison. En effet seules 4 analyses le sont actuellement. Un dossier sera présenté pour l'année 2020 dès ces conditions remplies.

De plus 5 animations autour de la base de loisirs devront être organisées, portant par exemples sur la gestion des tris.

Monsieur le Maire tient à rappeler que l'accès à la plage est formellement interdit aux animaux (chiens, chevaux, autres...) en raison de la pollution qu'ils peuvent provoquer et demande aux élus de bien vouloir rappeler à l'ordre, dans la mesure du possible, tout contrevenant.

Le projet d'achat d'un fauteuil amphibie pour personne à mobilité réduite est suspendu et l'accessibilité de la plage sera à effectuer.

Etude Bourg centre

Monsieur le Maire fait le point sur ce dossier, l'étude est engagée, les techniciens enquêtent dans les entreprises de la commune et diffusent leur questionnaire.

Monsieur le Maire suggère que les Aignanais, principaux concernés par le devenir du village soient également approchés et qu'ils pourront apporter leurs idées. Un questionnaire anonyme, dans chaque foyer pourrait être distribué ; une enveloppe pour la réponse serait jointe.

Il a sollicité le bureau d'études Altaïr qui fournit un prix variable en fonction du nombre de réponses :

- pour 30 réponses ou moins : 4 jours à 450 €/jour, soit 1800 € HT
 - pour environ 60 réponses : 6 jours à 450 €/jour, soit 2700 € HT
 - pour 100 réponses et + : 8 jours à 450 €/jour, soit 3600 € HT
- L'évaluation forfaitaire à 2800 € HT est retenue.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'envoi aux administrés d'un questionnaire par ménage.

Budget Participatif

Monsieur le Maire rappelle ce dossier mis en place par le Conseil Départemental du Gers qui donne la possibilité à tous les citoyens de voter pour les projets qui feront le Gers de demain. Une enveloppe d'1 million d'euros sera affectée à plusieurs projets qui auront été plébiscités par les gersois par des votes effectués dans les mairies ou sur le site « Budget participatif Gersois ».

En ce qui concerne la commune d'Aignan trois dossiers ont été retenus. Le n° 114 « un devoir de mémoire » présenté par l'association Paul Fontan, le n° 116 « une école de musique flambant neuve » présenté par l'école de musique d'Aignan (travaux sur la Maison bleue afin d'avoir un local spécial pour l'école de Musique) et le n° 117 « une fresque à Aignan » présenté par la Chrysalide (fresque sur le mur du Boulodrome) pourraient être subventionnés à hauteur de 70 % si le vote final leur est favorable.

Examen divers devis

✓ Travaux appartements

Monsieur le Maire avise l'assemblée de la fin des travaux aux logements de l'école et présente le devis de la société 2YIngénierie – 36 Rue Pérignon – 31330 Grenade qui doit effectuer le second diagnostic soit l'audit de performance énergétique après travaux :

Coût : 1425 € HT + 250 € DPE location soit 1675 € HT.

Avis favorable.

✓ Mise en place projet école

Monsieur le Maire donne la parole à M. BARNADAS qui explique le projet d'enseigner l'anglais aux enfants des écoles, de la maternelle au primaire dans le cadre de l'ALAE. Cette action est destinée à rendre l'école d'Aignan plus attractive, en partenariat avec l'association des parents d'élèves et la Communauté de Communes Armagnac Adour.

Monsieur BARNADAS demande si la commune peut participer à l'achat de matériel, soit :

9 tablettes à 59,67 € - Leclerc AUCH ----- 537 € 03

9 housses à 19,99 € - Leclerc AUCH ----- 179 € 91

pour un total TTC de ----- 716 € 94

Monsieur le Maire ajoute que le magasin DHA à Riscle ne peut pas fournir ce type de matériel. La commune pourrait financer ce matériel et en faire don à l'association.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'exception de Monsieur BARNADAS qui ne souhaite pas participer au vote.

✓ Médiathèque

Monsieur le Maire propose ensuite un devis pour l'achat d'un ordinateur portable qui serait mis à disposition du public au sein de la médiathèque :

- Ordinateur portable – SARL DHA de Riscle ----- 599 € 00 TTC

Accord.

Il soumet également l'acquisition d'une imprimante pour les besoins du service :

- Imprimante couleur – Leclerc AUCH ----- 99 € 90

Avis favorable

Questions diverses

✓ Aignan Animation

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur GERARD Philippe, Président de l'association Aignan Animation remerciant la collectivité et les employés communaux pour l'aide et le soutien apportés lors des deux vide-greniers et du spectacle de Patrick Sébastien.

✓ **Convention Sapeur Pompier**

Monsieur le Maire fait part de la convention qui doit être passée entre la commune et le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gers. Ce document concerne les conditions et modalités de la disponibilité opérationnelle du sapeur pompier volontaire, en l'occurrence M. ANTONELLO Antoine, agent territorial. Les interventions opérationnelles et les formations peuvent être effectuées pendant le temps de travail et dans le respect des nécessités de fonctionnement de la collectivité.

Accord.

✓ **11 novembre**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'association Paul Fontan organise avec la Compagnie de Gascogne une animation à la salle d'exposition de l'Office du Tourisme à Aignan, à partir de 10 H 30, dimanche 11 novembre prochain.

La cérémonie officielle se déroulera ensuite comme d'habitude à 12 H.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt trois heures 30 minutes.

Vu par Nous, Maire de la Commune d'AIGNAN, pour être affiché le 25 octobre 2018 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Aignan, le 25 octobre 2018

Le Maire,
Philippe BARATAULT